

Termes de référence pour l'évaluation finale
du Projet Jeunes, Paix et Développement dans la région de Tahoua (JPAD)

Lieu :	Niamey et les communes d'intervention du projet (Tchintabaraden et Tassara)
Date limite de candidature :	
Catégorie supplémentaire	Consolidation de la paix/ Gouvernance démocratique
Type de contrat :	Individual Contract
Niveau du poste :	Consultant International
Langues requises :	Français
Date de commencement : (date à laquelle le candidat sélectionné doit commencer)	
Durée du contrat initial	35 jours ouvrables
Durée prévue de la mission :	Environ 50 jours calendaires

I. Contexte

La consolidation de la paix et de la sécurité est le cadre dans lequel les pouvoirs publics du Niger tentent de mettre en place des politiques de gouvernance et de développement durable dans un pays fragilisé par plusieurs années d'instabilité et de menaces multiples et variées. Dans son discours d'investiture, le Président Issoufou Mahamadou a longuement parlé des problèmes de paix et de sécurité mais aussi de leur lien avec les questions de développement et de stabilité. Cette volonté politique est traduite dans le Plan de développement économique et social (PDES 2012-2015) qui comprend entre autres une stratégie de développement et de sécurité des zones sahélo-sahariennes (SDS). Promesse a été faite par le chef de l'Etat de mobiliser toutes les ressources nécessaires à la consolidation de la paix sans laquelle aucun développement ne sera viable au Niger.

Après la rébellion armée du début des années 1994 et son règlement à travers des accords qui ont été signés à Ouagadougou, N'Djamena et Alger, ainsi que le conflit armé des années 2007 à 2009, la paix et la stabilité du pays restent fragiles en raison des nouveaux développements dans le nord, du désœuvrement continu des populations jeunes et des divers trafics et menaces échappant à tout contrôle suite au retour massif de plus de 263.000 ressortissants de l'Azawak de Libye en 2011. A cela s'ajoute en 2012 la crise malienne avec ses conséquences transfrontalières et ses implications sécuritaires dans les zones de l'Azawak.

La région de Tahoua quant à elle occupe une position charnière entre le nord frontalier avec l'Algérie et l'ouest frontalier avec le Mali. Elle a subi et continue de subir les conséquences des crises malienne, libyenne, ivoirienne, nigériane et même centrafricaine, à l'origine d'une importante population de réfugiés et de retournés avec environ 130.000 venant de la Libye et de la Côte d'Ivoire et 15.446 du Mali en 2014. La situation complexe dans le nord du Mali, et l'afflux de personnes retournées de Libye ont conduit le gouvernement à identifier la région de Tahoua comme une zone spécialement sensible mais ne bénéficiant pas d'un appui suffisant de la part du Gouvernement et de ses partenaires internationaux. Compte tenu de l'incertitude concernant les mouvements de populations du nord Mali qui pourraient trouver refuge dans la région de Tahoua, la présence dans la zone d'ex-combattants, et le nombre important de personnes retournées de Libye, le Gouvernement du Niger encourage les interventions de consolidation de la paix dans ces zones et, a identifié dix communes vulnérables dont les communes de Tchintabaraden et de Tassara.

II. Le projet JPAD

Le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF), géré par le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix à New York (PBSO), s'est engagé à soutenir les efforts du Gouvernement du Niger à travers le projet : *Jeunes, Paix et Développement dans la région de Tahoua* (JPAD), avec un financement de \$2 999 650. Le JPAD s'inscrit dans le domaine de concentration n°3 (Gouvernance) du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF). L'objectif global recherché par le projet est de soutenir la consolidation de la paix par la mise en œuvre d'interventions catalytiques et synergiques pour répondre aux besoins des communautés dans la zone de Tahoua et de soutenir leurs efforts de consolidation de la paix. Le projet comporte trois effets spécifiques, à savoir (1) les jeunes à risques contribuent à la consolidation de la paix à travers leur participation à des initiatives socio-économiques citoyennes ; (2) les structures communautaires disposent des capacités et des outils pour promouvoir la paix et prévenir les conflits ; et (3) les structures institutionnelles disposent des capacités techniques et institutionnelles renforcées et d'outils pour promouvoir la culture de la paix.

Le projet JPAD Tahoua est coordonné par le Bureau du Coordinateur Résident du SNU et mis en œuvre conjointement par l'OIM, UNFPA, l'UNICEF et le PNUD, sous l'ancrage institutionnel de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix. Le projet s'articule autour d'une stratégie intervenant à différents niveaux (local, régional, national) et avec différents groupes cibles (individus, groupes de jeunes, organisations locales, organisations régionales) qui permettront la mise en œuvre d'une approche intégrant les aspects économiques, communautaires, sociaux et institutionnels de la consolidation de la paix. La complémentarité, la synergie et la coordination entre les quatre agences du système des Nations Unies, la partie nationale et les groupes cibles sont des facteurs conditionnels du financement PBF mais aussi des facteurs déterminants pour optimiser la mise en œuvre entre les différents niveaux d'intervention, les agences et la partie nationale, et atteindre les résultats escomptés sur la période de mise en œuvre (juin 2013-mars 2015).

Sous l'ancrage institutionnel de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, le projet a été mis en œuvre par les Agence du Système des Nations Unies selon les produits et effets auxquels ils étaient appelés à contribuer pour atteindre les résultats escomptés. Afin d'assurer l'assurance qualité et les orientations stratégiques, l'ensemble du programme était placé sous la supervision d'un Comité de Pilotage Conjoint (CPC) co-présidé par le Président de la HACP et le Coordonnateur Résident du SNU au Niger. Un Comité Technique Conjoint a également été mis en place pour veiller à la cohérence et aux synergies entre les interventions des différentes agences et partenaires de mise en œuvre.

III. L'évaluation

3.1. Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation de fin de projet a les objectifs suivants :

- Evaluer globalement les résultats atteints par le projet « Jeunes, Paix et Développement dans la région de Tahoua » ;
- Evaluer si et dans quelle mesure le projet a eu un effet réel en termes de consolidation de la paix dans les deux communes de façon directe ou à travers des effets catalytiques, y compris la pertinence de la théorie de changement (la logique de l'approche) proposée par le projet autour des dividendes de la paix ;
- Evaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'effet des actions menées par le projet par rapport aux objectifs visés ainsi que les mécanismes en place pour la pérennisation des résultats ;

- Evaluer le niveau de satisfaction des différents acteurs clés par rapport au projet lui-même et aux résultats atteints ;
- Identifier les principaux enseignements à tirer de la mise en œuvre du projet, ainsi que les bonnes pratiques qui pourront être répliquées ;
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer l'autonomisation de la jeunesse à risque ;
- Relever les acquis du projet JPAD, y compris les bonnes pratiques et les leçons apprises, et faire des recommandations pour leur pérennisation.

3.2 Questions relatives à l'évaluation et critères d'évaluation

3.2.1 Analyse de la pertinence du projet

La mission évaluera dans quelle mesure la théorie de changement et l'approche du projet étaient pertinentes. Si la théorie de changement n'est pas explicite dans le projet, la mission reconstruira cette théorie sur la base de la logique et de l'approche proposées par le projet, y compris les activités et les résultats attendus. Elle évaluera également dans quelle mesure les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins urgents et de consolidation de la paix des deux communes et du pays, par rapport aux priorités nationales et attentes des communautés bénéficiaires. La cohérence du projet par rapport aux objectifs de développement du domaine de concentration n°3 (Gouvernance, paix et sécurité) du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF), notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix, la bonne gouvernance, la sécurité, la promotion du genre, l'inclusion des jeunes dits à risque ainsi que par rapport à la stratégie du Gouvernement et aux activités des autres partenaires impliqués sont également des éléments à apprécier. Une attention particulière sera portée au respect des engagements et principes des Nations Unies en ce qui concerne le renforcement des capacités, la croissance inclusive et la prise en compte de la situation spécifique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. L'évolution du contexte (politique, économique, social, institutionnel) et ses conséquences sur le déroulement du projet devront également être examinés.

3.2.2 Analyse de l'efficacité du projet

La mission apportera une appréciation sur le coût-efficacité en termes d'équilibre entre les résultats atteints et l'utilisation des ressources humaines et financières du projet. Elle évaluera dans quelle mesure le projet a répondu aux besoins urgents et aux priorités du Gouvernement en général et des communautés en particulier. Elle évaluera l'exécution du projet par chacune des quatre agences du SNU, les activités menées selon l'approche préconisée, les ressources disponibles et les résultats atteints.

3.2.3 Analyse de l'efficacité du projet

La mission déterminera dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints. Il s'agira, en particulier, d'évaluer si (1) les jeunes à risques contribuent à la consolidation de la paix à travers leur participation à des initiatives socio-économiques citoyennes ; (2) les structures communautaires disposent des capacités et des outils pour promouvoir la paix et prévenir les conflits et (3) les structures institutionnelles disposent des capacités techniques et institutionnelles renforcées et d'outils pour promouvoir la culture de la paix. Elle évaluera également dans quelle mesure lesdits résultats ont contribué à la réalisation des objectifs de consolidation de la paix fixés par le projet, des objectifs du Gouvernement, des objectifs des agences onusiennes et des attentes des populations en matière de

paix et sécurité et de développement d'opportunités économiques et catalytiques. L'évaluation fera références aux preuves concrètes pour chacun des résultats évalués.

3.2.4 Analyse de la durabilité du projet

La mission analysera si les résultats du projet sont susceptibles de perdurer. La mission appréciera si les conditions sont réunies, en particulier le degré d'engagement des parties prenantes (Gouvernement, SNU, ONG, bénéficiaires), pour la pérennisation des activités de réinsertion socio-économique pour les jeunes dans le but de trouver des solutions à long terme aux besoins des jeunes gens, des actions de promotion de la paix ainsi que infrastructures communautaires.

Une attention particulière sera accordée à l'implication des bénéficiaires dans la conception, la réalisation et le suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité au-delà du projet, ainsi que la prise en compte des leçons tirés et les stratégies envisagées pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints. De même les effets catalytiques (financiers ou autres) du projet sont à examiner.

3.2.5 Analyse des thèmes transversaux

Au cours de l'évaluation, la mission indiquera dans quelle mesure les jeunes femmes et les jeunes gens marginalisés ou à risque de marginalisation ou de violence ont été pris en compte dans la mise en œuvre du projet dans ses différentes composantes et à toutes les étapes du projet. Elle indiquera également les changements encouragés par le projet en termes d'équité et de respect des droits de l'homme en s'appuyant sur des données ventilées, des rapports de suivi, des lettres d'accords notamment avec les communes et les ONG, des rapports d'activités et des entretiens avec les bénéficiaires, en veillant à ventiler les données par sexe.

3.2.6 Elaboration des recommandations

La mission présentera les principaux enseignements à tirer de la mise en œuvre du projet, surtout sur les liens entre les activités socio-économiques soutenues et la consolidation de la paix et sur le ciblage de bénéficiaires, ainsi que les bonnes pratiques qui pourront être répliquées et proposera des recommandations ciblées par agence/institution de mise en œuvre et par composante du projet, portant sur la conception, la gestion et la pérennisation des projets de consolidation de la paix prenant en compte la contribution et l'implication des jeunes et des femmes. Des recommandations pour orienter l'élaboration de projets PRF seront également attendues.

IV. Résultats attendus :

La mission produira les rapports suivants :

1. Un rapport initial de démarrage/feuille de route comprenant la compréhension détaillée des termes de référence et l'approche méthodologie proposée permettant de conduire l'évaluation ainsi que le plan de travail et le chronogramme détaillés de l'évaluation et des différents livrables. Une version finale de ce rapport de démarrage sera remise, au plus tard, 3 jours après le briefing de démarrage au Bureau du coordonnateur Résident, à la HACP, aux représentants des quatre agences (OIM, UNFPA, UNICEF et PNUD) et à PBSO et avant le début de l'évaluation elle-même/ départ sur le terrain du consultant national ;
2. Un résumé comprenant les grandes lignes des conclusions et toute information utile sera remis la veille du débriefing de fin de la mission d'évaluation et sera présentée par les

consultants à la HACP et aux représentants des quatre agences (OIM, UNFPA, UNICEF et PNUD) à la fin de la mission;

3. Un rapport d'évaluation provisoire sera remis au PNUD impérativement dans un délai de dix (10) jours après la fin de la mission par courrier électronique. Il comprendra notamment un résumé de 3 pages maximum et répondra aux termes de référence en soulignant les forces et les faiblesses de la mise en œuvre et la qualité des produits livrés, le coût, la stratégie et la pertinence de l'approche utilisée. Il comportera également une liste de recommandations y compris pour un projet de capitalisation des acquis du projet JPAD, détaillée par (i) faiblesse à résoudre ; (ii) acquis à consolider ; (iii) court, moyen et long termes ; (iv) responsabilité. Ce rapport sera soumis aux partenaires nationaux et régionaux concernés et au PBSO pour commentaires et validation ;
4. Un rapport final en version hard accompagné d'une clé contenant les fichiers des textes (Word et PowerPoint) sera remis au PNUD. Le rapport tiendra compte des commentaires de la coordination, de la partie nationale (HACP), des quatre agences (OIM, UNFPA, UNICEF et PNUD), des autres PTF, de PBSO ainsi que des bénéficiaires. Il comportera obligatoirement un résumé, une analyse des conclusions et des recommandations, ainsi qu'une section sur la méthodologie et en annexes, les termes de référence de l'étude, la liste des personnes et structures rencontrées ainsi que les références bibliographiques. Le rapport final sera soumis au plus tard sept jours après la remise des commentaires sur le rapport provisoire.

Les principaux critères de qualité pour chaque document figurent dans le tableau ci-dessous :

Livrables	Principaux critères de qualité
Un rapport initial de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre les différentes parties • Contenu : <ul style="list-style-type: none"> ○ Compréhension des TDRs ; ○ Réponses aux questions d'évaluation ; ○ Sources de données ; ○ Outils de collecte et cibles ; ○ Chronogramme détaillé ; ○ Répartition des responsabilités.
Un résumé comprenant les grandes lignes des conclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; • Résumé des éléments de réponse aux questions principales de l'évaluation.
Rapport provisoire de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité au canevas en annexe; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; • Recours à des preuves qualitatives et quantitatives (« evidence ») pour les conclusions ; • Réalisme et faisabilité des recommandations.
Rapport final d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Prises en comptes des observations pertinentes ; • Recours à des preuves qualitatives et quantitatives (« evidence ») pour les conclusions ; • Qualité des outils des outils de dissémination.

V. Méthodologie et supervision

L'évaluation sera menée par un (1) consultant international, objet de ces termes de référence, avec l'appui d'un (1) consultant national, recruté parallèlement, avec l'appui d'une équipe d'enquêteurs, si nécessaire.

Le consultant international assurera la supervision du consultant national et aura la responsabilité globale de la qualité et des délais de tous les livrables de l'évaluation. Avec l'appui du consultant national, le consultant international aura la responsabilité de proposer et de mettre en œuvre les solutions les plus adéquates pour la réalisation de cette évaluation. Le consultant national sera chargé de conduire le travail sur le terrain sur la base de la méthodologie, conjointement préparée par le consultant international et le consultant national pendant la phase préparatoire à Niamey et approuvée par la HACP, l'équipe Pays des Nations Unies et le PBSO avant le départ pour le travail du terrain.

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation¹ et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

Le consultant international sera sous la supervision du PNUD, en tant qu'agent administratif. Pour les questions du contrôle de qualité du contenu des produits de l'évaluation, le Bureau du RC, à travers le PNUD, se chargera de transmettre les produits de l'évaluation aux quatre agences (OIM, UNFPA, UNICEF et PNUD), à la HACP, au PBSO, à la Conseillère de Paix et de Développement de l'ONU et aux autres parties prenantes comme nécessaires et se chargera aussi de recueillir, de compiler et de transmettre leurs observations à l'équipe de l'évaluation. Le PNUD, en collaboration avec les autres agences du projet (OIM, UNFPA et UNICEF) donneront aussi l'appui logistique à l'évaluation.

La mission du consultant international durera 35 jours ouvrables (elle s'étalera sur 50 jours calendaires maximum) et sera réalisée (pour le consultant international) à Niamey :

- 03 jours : Revue documentaire et début d'élaboration de la méthodologie (avant l'arrivée à Niamey)
 - 05 jours : consultations initiales à Niamey et travail avec le consultant national sur la méthodologie, présentation du rapport de démarrage et modification éventuelle suite aux commentaires
 - 15 jours : analyse de données à Niamey et consultation quotidienne téléphonique avec le consultant national qui sera sur le terrain
 - 05 jours : analyse de données avec le consultant national suite au travail de terrain, consultations supplémentaires à Niamey et rédaction du résumé
 - 01 jour : atelier de restitution
 - 04 jours : rapportage provisoire
 - 02 : rapportage final
- Total =35 jours

Le travail comprendra les parties suivantes :

Avant l'étude :

- Revue de la documentation relative au projet (document de projet, rapports d'activités de chaque agence, rapport de mission, rapports des différents comités de suivi et de pilotage, etc.) qui sera mise à sa disposition par les agences participantes, le Bureau du Coordonnateur Résident et la HACP. Cette revue documentaire pourra être complétée par des entretiens avec les différentes parties prenantes pour clarifier le contenu des documents, ou collecter des données complémentaires utiles pour la suite du processus.
- Elaboration des approches/outils, de la méthodologie d'enquête et des outils de collecte de données ; organisation de groupes de discussion (focus groupes dirigés) et des entretiens en veillant à la représentativité des intervenants (autorités communales, bénéficiaires, points focaux agences, animateurs, etc.....) ; tout ceci avec l'appui des agences participantes, du Bureau du Coordonnateur Résident et de la HACP pour faciliter la mise en relation et l'organisation des rencontres avec les acteurs sur le terrain ;
- Elaboration du rapport de démarrage avec le plan de travail et l'approche méthodologique qui sera utilisée lors de l'évaluation proprement dite, présentation du rapport et modification éventuelle suite aux commentaires.

¹ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

Pendant l'étude :

- Entretiens avec les représentants des quatre agences participantes (OIM, UNFPA, UNICEF et PNUD), la HACP, les organisations de la société civile et la coordination du projet ainsi qu'avec les acteurs et bénéficiaires sur le terrain (à Niamey, Tahoua, Tchintabaraden et Tassara). Une liste des personnes ressources à rencontrer sera fournie lors du briefing de démarrage.
- Analyse de données et des documents pertinents a la mise en œuvre du projet.

Après l'étude:

- Présentation d'une version provisoire des résultats de l'évaluation du projet pour commentaires et validation des partenaires nationaux et régionaux concernés.
- Soumission d'un rapport provisoire.
- Soumission d'un rapport final intégrant les commentaires et contributions des parties prenantes, dont la HACP, les agences participantes, le PBSO, les organisations de la société civile, les partenaires nationaux et les PTF, au plus tard une semaine après réception des commentaires écrits.

VI. Annexes

Annexe 1 : Modèle de rapport d'évaluation

- 1) Titre
 - Nom de l'évaluation
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport
 - Pays de l'intervention d'évaluation
 - Nom des consultants
 - Nom de l'organisation initiant l'évaluation
 - Remerciements
 - 2) Table des matières
 - Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
 - 3) Liste des acronymes et abréviations
 - 4) Résumé analytique (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
 - 5) Introduction
 - 6) Description de l' intervention
 - 7) Etendue de l'évaluation et objectifs
 - 8) Approche et méthodes d'évaluation
 - 9) Analyse des données
 - 10) Déductions et conclusions
 - Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation)
 - 11) Recommandations
 - Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d'évaluation)
 - 12) Enseignement tirés
 - sous-section spécifique y compris sur le genre
 - 13) Annexes du rapport
 - TDR pour l'évaluation
 - Matrice de conception d'évaluation
 - Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
 - Liste des documents d'aide révisés
 - Cadre des résultats du programme
 - Tableaux de résumé des déductions
- Cartographie des interventions prenant en compte les cibles, les zones et les activités

Annexe 2 : Qualifications et expériences requises

Education:

- Maîtrise en sciences politiques, sciences sociales, droits de l'homme ou domaines similaires.

Expérience:

- Expérience professionnelle dans l'évaluation de projets de développement (*minimum 05 évaluations*);
- Expérience professionnelle spécifique en matière de gestion et évaluation des projets de paix et ou sécurité (minimum 5 ans);
- Expérience avérée dans l'analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives sensibles au genre et aux droits de l'homme (*études, enquêtes, traitement de données ...*);
- Expérience en matière de collaboration avec les collectivités locales, les organisations de jeunes, les ONG et les OCB;
- Bonne connaissance du contexte de paix et sécurité au Niger ;
- Bonne connaissance du Système des Nations Unies (SNU) au Niger.

Compétences

- Aptitude à mener des analyses approfondies et à parvenir à des conclusions pertinentes dans le domaine spécifique ;
- Aptitude à travailler en équipe, à solliciter l'avis des collègues et partenaires et à valoriser leurs idées et leurs compétences ;
- Capacité de faire preuve de discernement dans les tâches assignées et de travailler sous pression dans le respect des délais ;
- Excellente capacité en matière de communication et de rédaction de rapports ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Windows, Word, Excel, PowerPoint, Internet, etc...).

Langue:

- Excellente maîtrise du français oral et écrit, qui est la langue de travail;
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

Annexe 3 : Critères de sélection des offres

La sélection sera faite sur la base des critères d'offre technique et offre financière comme suivants :

Offre technique (100) :

- Diplômes (5 points);
- Expérience professionnelle dans l'évaluation de projets de développement (15 points) ;
- Expérience professionnelle spécifique en matière d'évaluation de projet de paix et/ ou sécurité (25 points);
- Expérience avérée dans l'analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives sensibles au genre et aux droits de l'homme (études, enquêtes, traitement de données ...) (15 points) ;
- Expérience d'écrire les rapports d'évaluation (10 points)
- Expérience de travail avec le Système des Nations Unies (SNU) au Niger (05 points)
- Méthodologie de travail (30 points)

Méthode d'évaluation des offres

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière ;

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

Soumission des offres

Soumission : le consultant devra soumettre un dossier comprenant deux propositions (technique et financière).

La proposition technique doit contenir:

- Une copie des diplômes;
- Un CV détaillé;
- Une brève description de la méthodologie de travail indiquant les différentes étapes d'atteinte des résultats et le chronogramme (3 pages maximum).
- Un exemple d'un rapport d'évaluation mené et écrit par le consultant ;
- Un formulaire P11 des Nations Unies dûment rempli et au moins 3 personnes de référence avec leurs adresses mail -
http://sas.undp.org/Documents/P11_personal_history_form.doc

La proposition financière:

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire incluant (les honoraires, et autres frais liés à la mission au Niger).

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems.

Autres informations :

Toute candidature ne comportant pas au minimum un CV détaillé, une brève description de la méthodologie de travail et une offre financière se rejetée.